



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Le manque d'infirmières scolaires

Question écrite n° 3405

Texte de la question

Mme Martine Etienne alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le sévère manque d'infirmières scolaires dans les établissements d'enseignement et sur leurs conditions de travail désastreuses. Ce sont 7700 infirmières scolaires qui se voient confier la santé de 12 millions d'élèves. Alors qu'elles sont là, en premier recours, pour porter assistance aux élèves souffrants, ce sont elles, désormais, qui sont fatiguées et qui auraient besoin d'aide et de soutien. Ce corps de métier, composé de 96 % de femmes, n'accepte plus d'être ainsi méprisé et abandonné. Les projets de démission s'accumulent et se précisent, à mesure que les moyens reculent et que la charge de travail s'allourdit. Pour pallier ce manque, il faudrait 23 000 infirmières de plus, pour assurer une offre de soin de qualité à la totalité des élèves qui en ont besoin, selon le syndicat majoritaire SNICS-FSU. Les infirmières scolaires sont souvent seules à intervenir dans des établissements qui accueillent plus de 1000 élèves et ne sont pas entendues quand elles alertent sur la faiblesse des moyens qui leur sont consacrés. À l'heure où les besoins des élèves et des étudiant(e)s explosent, les difficultés de recrutement n'ont jamais été aussi importantes. Si les infirmières scolaires avertissent et s'alarment, c'est dans l'optique d'assurer un accueil, un suivi, des soins, une éducation et une prévention de qualité aux élèves et étudiant(e)s. Selon une enquête du SNUIPP-FSU réalisée en mai 2021, deux infirmières scolaires sur trois seraient ainsi en souffrance professionnelle. Les salaires sont trop bas, les conditions de travail trop dégradantes et le métier est rendu moins attractif. Tous les syndicats sont unanimes sur la nécessité de réinjecter des moyens dans la profession et dans l'éducation nationale pour pallier ce problème. Parallèlement, les besoins de santé des élèves, en particulier de santé mentale, n'ont cessé d'augmenter et nécessitent un accompagnement individuel pour répondre au climat sanitaire et sécuritaire anxiogène, ainsi qu'au harcèlement scolaire. Du côté des lycéens, on évoque le besoin de renforcer l'information et la prise en compte de l'éducation sexuelle, un sujet encore tabou à ces tranches d'âges s'ajoutant à la souffrance mentale. Tandis que, chez les étudiants, on réclame la possibilité de consulter librement une infirmière sur les campus et plus d'informations pour fluidifier les parcours de soin. Ainsi, elle alerte le Gouvernement sur l'urgence absolue de permettre à chaque élève et étudiant(e) d'accéder à la consultation dans les établissements scolaires de manière inconditionnelle. Que compte-t-il faire dans l'immédiat pour améliorer les conditions de travail désastreuses des infirmières en milieu scolaire ?

Texte de la réponse

Les personnels infirmiers de l'éducation nationale sont des acteurs clés de l'éducation à la santé, du dépistage et du suivi individuel et collectif de la santé des élèves. Le rapport de la Cour des comptes constate qu'un effort considérable a été réalisé ces vingt dernières années pour le recrutement de personnel infirmier. En effet, à effectif d'élèves identique, le nombre de personnels infirmiers a augmenté de 40 %. De plus, en 2022, 50 postes ont été créés. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) reconnaît et valorise l'engagement des personnels infirmiers de santé scolaire, auprès des élèves et au sein des équipes éducatives. Ainsi, en 2022, à la suite du Ségur de la santé et afin de mettre en cohérence le statut des infirmiers de l'éducation nationale avec celui des infirmiers des soins généraux de la fonction publique hospitalière, une revalorisation forfaitaire de 700 € en moyenne a été réalisée. Une revalorisation indiciaire de 400 € en moyenne par an avait

eu lieu en 2021. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs d'accompagnement des personnels infirmiers sont déployés afin d'outiller davantage les personnels infirmiers face à la souffrance mentale des élèves, un plan national de formation en santé mentale sera déployé en 2023. De plus, des fiches ressources en éducation à la sexualité (EAS) et un vadémécum sur les violences sexuelles intrafamiliales ont été publiés en 2022 à destination des équipes académiques de pilotage en EAS. Enfin, un séminaire national de formation en EAS s'est déroulé en décembre 2022. Au-delà de la reconnaissance financière et des dispositifs d'accompagnement, la reconnaissance du travail des infirmières passe par leur rôle au sein des équipes ressources (avec les psychologues de l'éducation nationale, les médecins de l'éducation nationale et les assistants de service social) aussi bien dans le 1er que le 2nd degré. Les personnels infirmiers sont des personnels de premier plan dans le cadre de la démarche école promotrice de santé. Ils sont pleinement intégrés à la communauté éducative, en particulier lors de l'élaboration du parcours éducatif de santé et lors des actions de prévention, dans le cadre de l'éducation à la sexualité notamment.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Etienne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3405

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2022](#), page 5498

Réponse publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2895